



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

Le 16 octobre 2025

Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité du Village de Roxton Falls

AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Chers élus,

AVIS SPÉCIAL, vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par la présente, par Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, pour être tenue publiquement à la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 26, rue du Marché à Roxton Falls, le lundi 20 octobre 2025 à 19h00.

LE LUNDI 20 OCOTBRE 2025 À 19H00

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Horaire et formule des séances de conseil : discussions
2. Nomination du maire suppléant pour 2025-2026
3. Nomination du substitut au maire pour siéger à la MRC d'Acton pour 2025-2026
4. Autorisation de signature au maire et maire suppléant pour les effets bancaires et ajout d'utilisateurs aux transactions Accès D – Peggy Gélinas et Nadine Lavallée
5. Nomination des membres du conseil désigné à siéger au Comité consultatif d'urbanisme
6. Nomination du représentant de la municipalité à siéger au conseil de la RIAM et de son substitut
7. Liste de comptes à payer
8. Calendrier des séances du conseil pour 2025 : modification de la date de la séance de conseil du mois de novembre 2025
9. RIPI de Roxton Falls : approbation du règlement d'emprunt visant l'achat d'appareils respiratoires
10. Mandat à accorder à une firme spécialisée en lien avec l'étude de capacité du réseau d'égout sanitaire (installation de débitmètres)
11. Période questions
12. Levée de l'assemblée

DONNÉ à Roxton Falls ce 16^e jour du mois d'octobre 2025.

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Greffière-trésorière

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION **Par moyen technologique**

Je déclare avoir signifié l'AVIS DE CONVOCATION relativement à la tenue d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Village de Roxton Falls, prévue le lundi 20 octobre 2025 à 19h00, à la salle du conseil



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

de l'hôtel de ville, situé au 26, rue du Marché à Roxton Falls, par courriel,
en date du 16 octobre 2025 à 15h50.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois d'octobre
2025.

Julie Gagné, gma
Directrice générale
et greffière-trésorière

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE PUBLIQUEMENT
LE LUNDI 20 OCTOBRE 2025 À 19H00
À la salle du conseil municipal
Située au 26, rue du Marché à Roxton Falls**

À laquelle sont présents :

Le maire :	M. Pierre Larivière
Les conseillers :	M. Jonathan Bédard
	Mme Marie-Ève Massé
	Mme Lynda Cusson
	M. Marc-André Dubreuil
	M. Michaël Roy

Formant quorum complet sous la présidence de Monsieur le Maire

Absent : M. Hugo Guertin (suivi de la rencontre en ligne)

Est également présente : Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière

L'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue au nouveau conseil élu par acclamation et des remerciements sont également adressés aux membres par le maire, suivi d'un aperçu des dossiers importants à venir.

234-10-2025

Horaire et formule des séances de conseil

CONSIDÉRANT QUE les séances de conseil se tiennent actuellement à 19h30 et qu'elles sont précédées d'une séance de travail habituellement convoquée à 18h30;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil visant à faciliter et favoriser la participation citoyenne aux séances publiques, ainsi qu'une volonté d'optimisation de l'organisation des séances, dans le but de rendre les échanges et les débats accessibles aux citoyens présents dans la salle;

CONSIDÉRANT QUE des séances de travail peuvent être convoquées au besoin, pour traiter de sujets en lien, notamment, avec la gestion des ressources humaines ou concernant certains éléments de négociation nécessitant une certaine stratégie, ou tout autre sujet nécessitant une préparation ou un traitement sans public;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marc-André Dubreuil

Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier l'horaire des séances de conseil, lesquelles débiteront désormais à 19h00 au lieu de



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

19h30. Qu'une séance de travail soit convoquée au besoin, en fonction de la nature du dossier à traiter nécessitant une préparation sans public.

Adoptée

235-10-2025

Nomination du maire suppléant pour 2025-2026

Il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Michaël Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Marie-Ève Massé afin d'agir à titre de mairesse suppléante pour l'année 2025-2026, laquelle remplit les fonctions du maire, en son absence ou pendant la vacance de cette charge, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés.

Qu'elle soit également autorisée à signer les chèques et autres effets bancaires émis par la municipalité, en l'absence ou en cas d'incapacité d'agir du maire.

Adoptée

236-10-2025

Nomination du substitut au maire pour siéger à la MRC d'Acton pour 2025-2026

Il est proposé par Jonathan Bédard

Secondé par Marc-André Dubreuil

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Marie-Ève Massé afin d'agir à titre de substitut au maire pour siéger au conseil de la MRC d'Acton pour l'année 2025-2026.

Adoptée

237-10-2025

Autorisation de signature au maire et mairesse suppléante pour les effets bancaires et ajout d'utilisateurs aux transactions Accès D Affaires – Peggy Gélinas et Nadine Lavallée

Il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser :

- La signature pour les effets bancaires à M. Pierre Larivière, maire et à Mme Marie-Ève Massé, mairesse suppléante;
- L'ajout d'utilisateurs aux transactions administratives courantes via Accès D Affaires de mesdames Peggy Gélinas et Nadine Lavallée.

Adoptée

238-10-2025

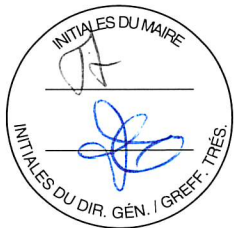
Nomination des membres du conseil désigné à siéger au Comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par Michaël Roy

Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Marc-André Dubreuil et Mme Lynda Cusson, à titre de membres élus au CCU et que M. Pierre Larivière, maire, soit nommé membre d'office du CCU.

Adoptée



Municipalité du Village de Roxton Falls

239-10-2025

N° de résolution
ou annotation

Nomination du représentant de la municipalité à siéger au conseil de la RIAM
et de son substitut

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marc-André Dubreuil
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Jonathan Bédard, à titre de représentant de la municipalité et M. Michaël Roy substitut, à siéger au conseil de la RIAM.

Adoptée

240-10-2025

Liste de comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE les élus se déclarent satisfaits des documents présentés séance tenante, en regard avec l'adoption et le paiement des comptes du mois, comprenant également ceux ajoutés séance tenante, lesquels sont identifiés par une série d'étoile *** à la suite du montant;

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1 878,21 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	79,91 \$
VOIRIE MUNICIPALE	1 256,03 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	28 223,33 \$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	0,00 \$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	7,26 \$
LOISIRS ET CULTURE	361,22 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	0,00 \$
IMMOBILISATIONS	0,00 \$

TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2025 : 31 805,96 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Marie-Ève Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois d'octobre 2025 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

241-10-2025

Calendrier des séances du conseil pour 2025 : modification de la date de la
séance de conseil du mois de novembre 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite remettre la séance du mois de novembre au premier lundi du mois, soit le 3 novembre, compte tenu que l'ensemble des membres du conseil ont été élus par acclamation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Marie-Ève Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le calendrier ci-après modifié soit adopté, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour les mois de novembre et décembre 2025 :

Le lundi 13 janvier 2025	Le lundi 10 février 2025
Le lundi 10 mars 2025	Le lundi 7 avril 2025



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

Le lundi 5 mai 2025	Le lundi 9 juin 2025
Le lundi 7 juillet 2025	Le lundi 4 août 2025
Le mardi 2 septembre 2025	Le mercredi 1 ^{er} octobre 2025*
Le lundi 10 novembre 2025* Le lundi 3 novembre 2025 19h00	Le lundi 1^{er} décembre 2025 19h00

Adoptée

242-10-2025

RIPi de Roxton Falls : approbation du règlement d'emprunt visant l'achat d'appareils respiratoires

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Régie Intermunicipale de Protection contre l'Incendie de Roxton Falls souhaite se prévaloir des dispositions de l'article 606 du *Code municipal du Québec*, afin de contracter un emprunt pour les fins de sa compétence, soit faire l'achat de 8 appareils respiratoires de marque Draiger et de 16 cylindres d'air avec masques, adapteurs et joints d'étanchéité d'une valeur nette de 120 000\$, remboursable sur une période de 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE pour financer ce projet, le conseil de la Régie Intermunicipale de Protection contre l'Incendie de Roxton Falls doit obtenir l'approbation de la Municipalité du Village de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt no 17-2025 a été rédigé et présenté aux membres du conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Michaël Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que le conseil municipal du Village de Roxton Falls approuve le règlement d'emprunt no 17-2025, de la Régie Intermunicipale de Protection contre l'Incendie de Roxton Falls, autorisant un emprunt d'un montant de 120 000\$ pour faire l'achat de 8 appareils respiratoires de marque Draiger et de 16 cylindres d'air avec masques, adapteurs et joints d'étanchéité;
- Que les coûts soient financés par le Village et le Canton de Roxton Falls, à hauteur de 50% chacun, sur 10 ans, capital et intérêt;
- Que la directrice générale soit autorisée à signer tout document requis pour donner suite à la présente résolution.

Adoptée

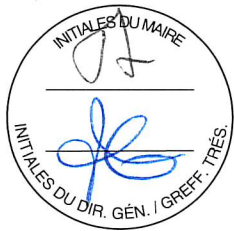
243-10-2025

Mandat à accorder à une firme spécialisée en lien avec l'étude de capacité du réseau d'égout sanitaire (installation de débitmètres)

CONSIDÉRANT QUE le Village de Roxton Falls a prévu de mandater une firme spécialisée pour réaliser une étude de capacité du réseau d'égout sanitaire, incluant l'installation de débitmètres;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'appels de sollicitations faites auprès de 3 entreprises, seulement une seule proposition a été envoyée;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une étape importante de l'étude et qu'il faut 8 semaines de cueillette de données, pour avoir une représentativité réaliste de la situation;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

CONSIDÉRANT QUE l'automne 2025 est particulièrement peu pluvieux, ce qui ne permettrait pas d'obtenir de résultats significatifs dans le cadre de cette étude;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Marc-André Dubreuil
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reporter l'octroi du mandat visant l'installation de débitmètres sur le réseau d'égout au printemps 2026, permettant ainsi d'obtenir de meilleurs résultats.

Adoptée

Période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Il n'y a personne dans l'assistance. Aucune question adressée au conseil.

244-10-2025

Nomination pour les opérations visant le balayage de rue

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder aux travaux de balayage de rues et que les employés actuels ne disposent pas de la licence classe 3, qui est requise pour la conduite de ce véhicule;

CONSIDÉRANT QUE M. Maxime Bédard, ancien directeur des travaux publics de la municipalité, possède cette classe de permis et est disposé à travailler pour la municipalité pour l'exécution de ces travaux;

Il est proposé par Marc-André Dubreuil

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de M. Maxime Bédard, afin de réaliser les opérations visant le balayage de rue, ou autre au besoin, et ce, sur appel et au même taux horaire qu'à son départ.

Adoptée

245-10-2025

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Jonathan Bédard

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 19h33.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Pierre Larivière
Maire

Julie Gagné
Directrice générale et greffière-trésorière

****Je, Pierre Larivière, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.***